

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013006

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert du lot n° 15 situé 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50

EXPOSE :

Le maire a, par décision n°331 du 22 novembre 2012, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition du lot n°15 sis 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50 au prix de 56 800 €, valeur libre de toute occupation.

Il s'agit d'un appartement d'une surface de 17,22 m².

Ce bien est situé au sein d'une copropriété comprise dans le périmètre relatif à l'étude urbaine et de faisabilité architecturale République Nord à l'intérieur duquel il est envisagé de réaliser des opérations de logements diversifiées, de quelques commerces et d'équipements publics.

Il est proposé de céder cet appartement à la Société Immobilière du Moulin Vert afin de poursuivre le projet présenté plus haut et mettre en œuvre la Politique de l'Habitat, à savoir permettre la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an.

La Société Immobilière du Moulin Vert s'est engagée à acquérir ce bien au prix d'acquisition par la commune soit 56 800 € majorés des frais notariés d'acquisition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du lot n°15 sis 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50 au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert au prix de 56 800 € majorés des frais notariés d'acquisition.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013006

Signataire : AD

OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert du lot n° 15 situé 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 26 juillet 2012 ;

Vu la décision de préemption n° 330 du 22 novembre 2012 ;

Vu le courrier de la commune du 19 décembre 2012 ;

Considérant que ce bien est situé au sein d'une copropriété comprise dans le périmètre relatif à l'étude urbaine et de faisabilité architecturale République Nord à l'intérieur duquel il est envisagé de réaliser des opérations de logements diversifiées, de quelques commerces et d'équipements publics,

Considérant l'intérêt de céder le lot n° 15 sis 65 avenue de la République à Aubervilliers au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert afin de poursuivre ce projet et mettre en œuvre la Politique de l'Habitat, à savoir permettre la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an,

A la majorité des membres du conseil le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DELIBERE :

CEDE de céder le lot n°15 situé 65 avenue de la République à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AY 50 au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert.

FIXE le prix de cession à 56 800 € majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué